





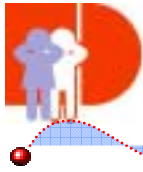


Fiche pédagogique n° 2009-5

Titre : Les droits de l'enfant en Europe

 Objectif(s) ?	<ul style="list-style-type: none">● Se familiariser avec la protection des droits de l'enfant mise en place au sein des deux institutions européennes.● Comprendre les différences entre ces deux institutions.
 Groupe-cible ?	Adultes ; professionnels de l'enfance
 Méthode ?	Quizz
 Matériel ?	<ul style="list-style-type: none">● Une quinzaine de questions fermées concernant la protection des droits de l'enfant au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. La réponse à la question est soit Conseil de l'Europe, soit Union européenne.● Des cartons de couleur rouge et vert. Le carton rouge correspond à l'Union européenne et le carton vert au Conseil de l'Europe.
 Déroulement ?	<ul style="list-style-type: none">● Préparation :<ol style="list-style-type: none">1. L'animateur a une liste de questions.2. Les participants ont chacun un carton rouge et un carton vert.● Déroulement :<ol style="list-style-type: none">1. L'animateur pose les questions.2. Les participants répondent à chaque question à l'aide du carton vert ou du carton rouge.3. L'animateur peut dynamiser la séance en posant des questions du type : êtes-vous sûrs de votre réponse ? Pourquoi avez-vous donné cette réponse ? etc...
 Suivi ?	Pour aller plus loin, il serait intéressant de chercher à identifier, dans les organigrammes de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe les lieux et instances qu'il serait utile d'influencer pour des actions de lobby en matière de droits de l'enfant au niveau européen ; la visite des sites de ces institutions peut s'avérer très utile à cet égard.

Cette fiche a été rédigée par Laurene Graziani sous la supervision de Benoit Van Keirsbilck.

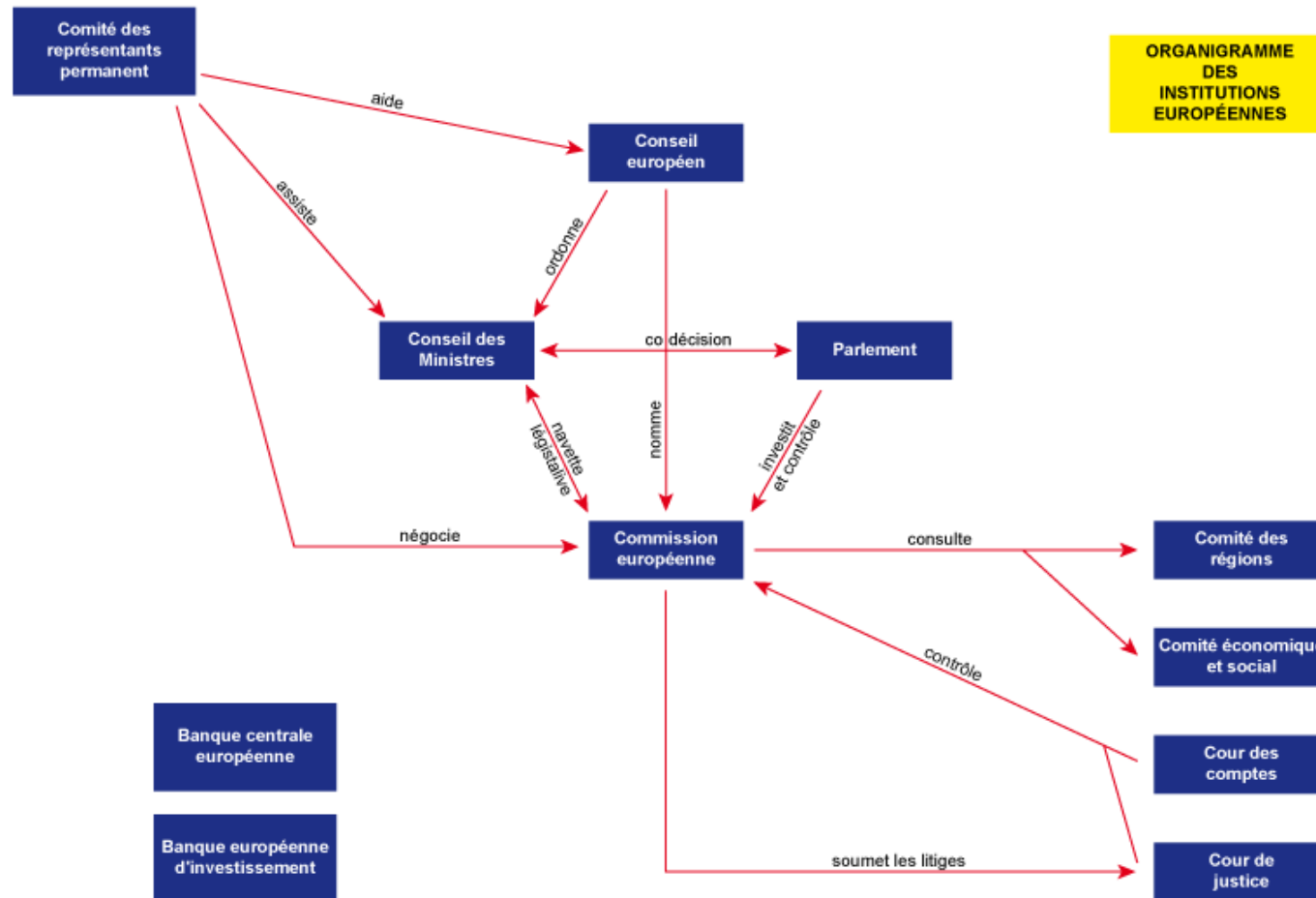


Annexe 1 : liste de questions

1. Son siège est à Strasbourg (réponse Conseil de l'Europe)
2. L'organe judiciaire lui correspondant est la Cour européenne des droits de l'homme (réponse Conseil de l'Europe)
3. Elle réunit 27 pays (réponse Union européenne)
4. Plusieurs conventions relatives aux droits de l'enfant ont été adoptées par ... (réponse Conseil de l'Europe)
5. Elle s'occupe principalement de questions économiques (réponse Union européenne)
6. La Turquie en fait partie (réponse Conseil de l'Europe)
7. La CEDH est l'instrument clé de ce système de protection (réponse Conseil de l'Europe)
8. La Charte européenne des droits fondamentaux vient d'entrer en vigueur (réponse Union européenne)
9. Elle réunit 47 pays (réponse Conseil de l'Europe)
10. La Convention européenne sur l'exercice des droits de l'enfant a été adoptée par ... (réponse Conseil de l'Europe)
11. Elle est gérée par une Commission qui est maintenant présidée par un Belge (réponse Union européenne)
12. Les Etats baltes (l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie) en font partie (réponse Union européenne et Conseil de l'Europe)
13. Le Comité européen des droits sociaux a été créé par ... (réponse Conseil de l'Europe)
14. Elle a mis en place des programmes d'assistance financière pour les droits de l'enfant (réponse Union européenne)
15. Le Commissaire européen aux droits de l'homme, Thomas Hammarberg, est très actif dans le domaine des droits de l'enfant (réponse Conseil de l'Europe)



Annexe 2 : Organigramme des institutions de l'Union européenne¹



¹ téléchargé sur le site : <http://crdp.ac-lille.fr/sceren/europe/thumbnails/schema.gif> (23.12.2009)

